



VOUS ENTREZ DANS L'UNION EUROPÉENNE ? NE VOUS METTEZ PAS EN INFRACTION !

Il vous est **INTERDIT** de transporter
dans vos bagages personnels des produits d'origine animale.
Ils peuvent causer de graves maladies infectieuses.



Lait
Produits laitiers



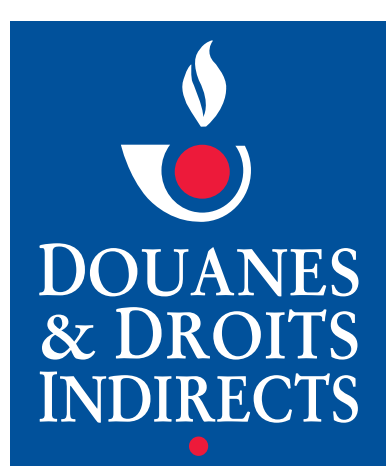
Viande de boucherie
Viande de brousse



Produits à base
de viande



Pour la santé de tous, présentez à la **DOUANE**
les produits alimentaires transportés.



www.douane.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

Contactez Infos Douane Service
N° Azur : 0 811 20 44 44
COÛT D'UN APPEL SELON VOTRE OPÉRATEUR
Hors métropole ou étranger
+33 (0)1 72 40 78 50



Smartphone
Douane Fr



@douane_france



web : douane.gouv.fr